

TRAVAIL AIDÉ :

OÙ EN SONT LES OPHTALMOLOGISTES EN 2021 ?

Conférence de presse du 4 février 2022

#TravailAidé #ZéroDélai #Ophtalmologie #SNOF

@snof_org @snof_presidence

Agenda

1. Travail aidé : vers une équipe de plus en plus pluridisciplinaire
2. Le développement du travail aidé en régions
3. La transformation du cabinet d'ophtalmologie se poursuit
4. Quel impact du travail aidé sur les délais de RDV ?
5. Point sur la démographie des ophtalmologistes en France et la prise en charge des pathologies
6. Les priorités du SNOF pour améliorer l'offre de soin sur les territoires

Méthodologie

- **Enquête annuelle par questionnaire inséré dans le bulletin d'adhésion au SNOF et visant à évaluer l'équipe de soins autour de l'ophtalmologiste / Terrain : recueil 1er janvier au 12 décembre 2021**
- **Particularité 2021 : suit les 2 premières périodes de confinement et comprend la 3è.**
- 1579 participants. N'ont été retenus que les ophtalmologistes ayant indiqué leur secteur d'exercice.
 - Seulement 8 étaient en secteur 0 (non conventionné, encore appelé secteur 3). 1 seul OPH était en travail aidé.
 - 502 ophtalmologistes en secteur 1 et 1050 en secteur 2. Soit 1552.
- **L'étude porte sur les 1552 ophtalmologistes en secteur 1 ou 2.**
- Soit 65% de participation (61% en 2019) / au nombre de bulletins d'adhésion retournés au SNOF sur la période.
- *Eléments du questionnaire :*
 - *Renseignements généraux (sexe, date de naissance, secteur d'exercice, région, ville)*
 - *Nombre d'ophtalmologistes dans le cabinet*
 - *Nombre d'orthoptistes (salariés/libéraux)*
 - *Nombre d'infirmières*
 - *Nombre d'opticiens*
 - *Nombre d'autres assistants médicaux*
 - *Secrétariat physique sur place ou non*

Les adhérents du SNOF sont représentatifs de l'ensemble des ophtalmologistes libéraux

2021	Ensemble des Ophtalmologistes libéraux	Enquête adhérents SNOF 2021
Hommes	58,3%	60,7%
Femmes	41,7%	39,3%
secteur 1	38,5%	32,3%
secteur 2	61,0%	67,7%
S2 Optam	22,5%	18,9%
OPH < 50 ans	37,2%	38,5%
OPH > 50 ans	62,8%	61,5%

Sources : Drees, SNIIRAM, SNOF

Une légère sous-représentation du secteur 1
A noter la **bonne participation** des jeunes ophtalmologistes

Une étude représentative de l'organisation des ophtalmologistes hors hôpitaux

- L'enquête décrit l'organisation de **58% des ophtalmologistes hors hôpitaux**
Les 1552 participants de l'enquête représentent **32% des ophtalmologistes en secteur 1 ou 2.**
- Mais ils exercent à plus de 60% en cabinets de groupe et ils décrivent alors l'organisation de l'ensemble de leur cabinet. De ce fait, les ophtalmologistes dont l'exercice est exposé sont nettement plus importants (2526).
- **Il y a donc une amplification de l'enquête par les déclarations des ophtalmologistes exerçants en cabinet de groupe**
- Chaque cabinet a été comptabilisé avec ses ophtalmologistes et ses assistants.

Pour la 1^{re} fois, le nombre réel d'aides a pu être estimé avec une grande précision pour l'ensemble des cabinets.

TRAVAIL AIDÉ : VERS UNE ÉQUIPE DE PLUS EN PLUS PLURIDISCIPLINAIRE



Le travail aidé continue son développement

- **Globalement, 71% des ophtalmologistes sont en travail aidé, comme en 2020 et 63% en 2019, mais ils ont renforcé leur équipe.**
- Le travail aidé a diffusé dans toutes les classes d'âge.
- Les jeunes ophtalmologistes de moins de 40 ans sont à 90% en travail aidé !

Fréquence du travail aidé en fonction de l'âge	% OPH	% en travail aidé
Ophtalmologistes de moins de 40 ans	16,9%	90%
Ophtalmologistes de moins de 50 ans	38,5%	85%
OPH > 60 ans	41,7%	54%

- **Les orthoptistes restent de loin les aides les plus fréquentes et les plus nombreuses**, mais les autres types aides (IDE-AMO-opticiens) sont déjà utilisés par un peu plus de 40% des ophtalmologistes et viennent compléter l'équipe de soins.

% suivant aide orthoptique ou autre	% OPH 2021	% OPH 2020
% total OPH en travail aidé avec des orthoptistes	65,4%	64,2%
% total OPH en travail aidé avec autres aides	40,6%	35,4%

Dans quel type de cabinet se développe le travail aidé ?

Evolution de la fréquence du travail aidé suivant le nombre d'ophtalmologistes par cabinet entre 2019 et 2021



Le travail aidé est **quasi généralisé à partir de 3 ophtalmologistes.**

Il a progressé **dans tous types de structures.**

Plus de la moitié des ophtalmologistes exerçant seuls **ne sont pas en travail aidé.**

Les orthoptistes salariés, toujours la principale aide des ophtalmologistes

- **Reprise de la croissance en 2021** après une stagnation dans l'embauche des orthoptistes en 2020 : 53% des ophtalmologistes travaillent avec des orthoptistes (*49% en 2019 et 48% en 2020*)
 - 38% en secteur 1 (*35% en 2020*)
 - 60% en secteur 2 (*56% en 2020*)
- Il y a un parallélisme entre la taille des cabinets (nombre d'ophtalmologistes) et le nombre d'orthoptistes salariés.

**Estimation du nombre d'orthoptistes salariés en France dans les cabinets
d'ophtalmologie : 2 166**

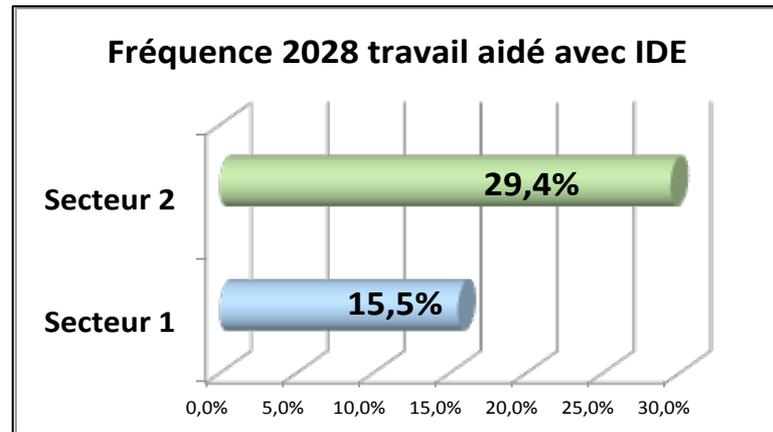
Davantage d'orthoptistes salariés en 2021 mais moins d'orthoptistes libéraux

- **25% des ophtalmologistes travaillent avec des orthoptistes libéraux (28% en 2021)**, le plus souvent à temps partiel
- Fréquence quasi-identique entre ophtalmologistes secteurs 1 et secteurs 2 (28 et 25%)
- Dans 59% cas, il n'y a pas plus d'un orthoptiste libéral dans le cabinet (**45% en 2020**).
- **Dans 52% des cas**, ces orthoptistes libéraux travaillent dans des cabinets où il y a également des orthoptistes salariés
- Globalement, **13 % des ophtalmologistes** travaillent à la fois avec des orthoptistes salariés et libéraux

Estimation du nombre d'orthoptistes libéraux en France intervenant dans les cabinets d'ophtalmologie :
740

Le travail avec les infirmier.e.s salariés se renforce

- **En hausse modérée : +6 % par rapport à 2020, mais +34% vs 2019.**
- En 2021, 25% des ophtalmologistes travaillent avec des infirmières (**19% en 2019**)
- Dans 94% des cas, les IDE travaillent en présence d'orthoptistes (salariés surtout), **88% en 2020**
- Dans seulement 4 % des cas, les IDE constituent la seule aide de l'ophtalmologistes (**8% en 2019**)
- **Dans 50% des cas, il y a plus d'une IDE par cabinet, contre 1% en 2020 !**



2019 : 12 % en secteur 1

2019 : 23 % en secteur 2

Estimation du nombre d'IDE en France salariés dans les cabinets d'ophtalmologistes : 600

La collaboration avec les opticiens progresse modérément

Les opticiens salariés sont en faible hausse : +14,5% (10% en 2019, 13% en 2020)

- Dans 85% des cas, ils travaillent avec des orthoptistes et dans 51% avec des infirmières
- Ils travaillent seuls avec des ophtalmologistes dans 13% des cas (moins de 2% des ophtalmologistes)
- **Dans 99% des cas, il n'y a qu'un opticien par cabinet, quelque soit la taille du cabinet !**
- Ils sont de plus en plus souvent incorporés à l'équipe d'assistants, mais à petite dose. Cependant, certains peuvent avoir incorporé un cursus d'assistants médicaux en ophtalmologie

Estimation du nombre d'opticiens en France salariés dans les cabinets d'ophtalmologie : 267

Des assistants médicaux en ophtalmologie (AMO) de plus en plus nombreux

Les autres assistants médicaux sont en forte hausse : +18% en 2021 (13% en secteur 1, 20% en secteur 2), contre 1,6% en 2019 et 11% en 2020

NB : cette hausse s'explique par la création d'un statut légal et d'aides conventionnelles en 2019 pour les assistants médicaux (sous conditions de secteur d'exercice, de niveau d'activité et d'exercice groupé des médecins)

Dans les cabinets :

- **Les AMO constituent la seule aide des ophtalmologistes dans 9% des cas (18% en 2020)**
- 87% des AMO travaillent avec des orthoptistes (76% en 2020)
- Dans 56% des cas, il y a plus d'un AMO par cabinet, **contre 2% en 2020 !**

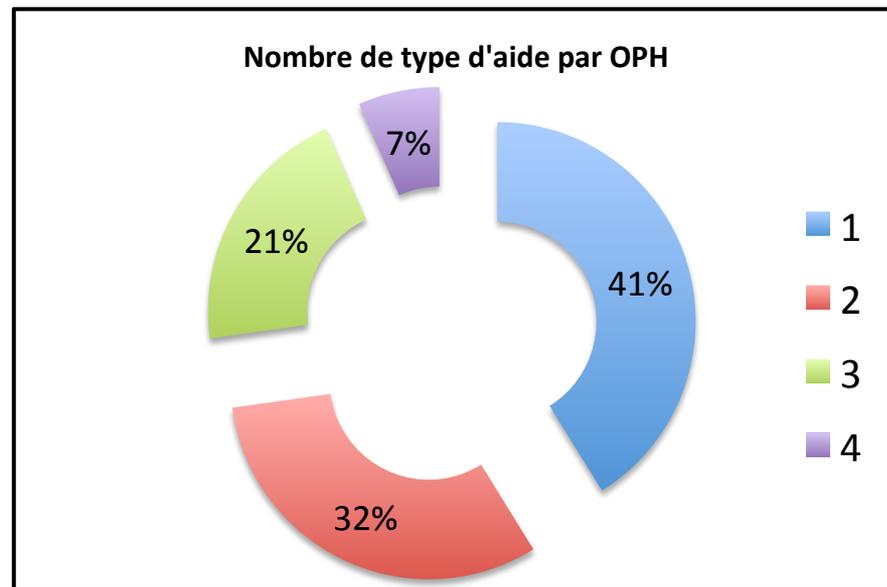
Estimation du nombre d'assistants médicaux (hors IDE et opticiens) en France salariés dans les cabinets d'ophtalmologie : 665

Enseignements

Les ophtalmologistes travaillent majoritairement avec différents types d'aide, (59% en 2021 vs 51% en 2020 et 41% en 2019), c'est à dire en équipe pluri-professionnelle !

Le travail aidé continue à se développer,
avec les différents types d'aide disponibles :

- Orthoptiste salarié
- Orthoptiste libéral
- Infirmier(e)
- Assistant médical
- opticien



Enseignements

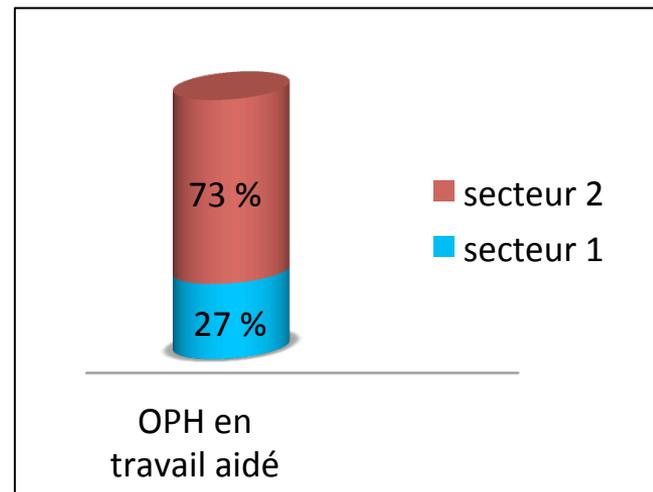
- On note **peu de différence** entre les ophtalmologistes hommes et femmes pour la fréquence du travail aidé.
 - **Mais les femmes sont un peu moins souvent en travail aidé** (F 67% / H 74%), mais l'écart (12 points en 2020) diminue

	répartition	% 1 aide	> 2 aides	Total W aidé
Hommes	60,7%	13,8%	58,5%	73,7%
Femmes	39,3%	18,0%	47,4%	66,7%

- **Cette évolution préfigure ce qui pourrait se produire dans d'autres spécialités** (y compris en médecine générale) **avec l'arrivée des « Assistants Médicaux »**, lesquels peuvent être recrutés sur plusieurs profils (secrétaires médicales – aides soignants – IDE), **et des IPA.**

Enseignements

- Les ophtalmologistes en secteur 1, moins nombreux qu'en secteur 2, sont moins souvent en travail aidé : 59% vs 77% (49% vs 70% en 2019), mais l'écart semble se réduire.
- Les ophtalmologistes secteur 2 OPTAM sont en travail aidé à 78%
- Globalement, **le travail aidé est concentré à près des 3/4 sur le secteur 2** (mais sous-représentation des secteurs 1 dans l'enquête)



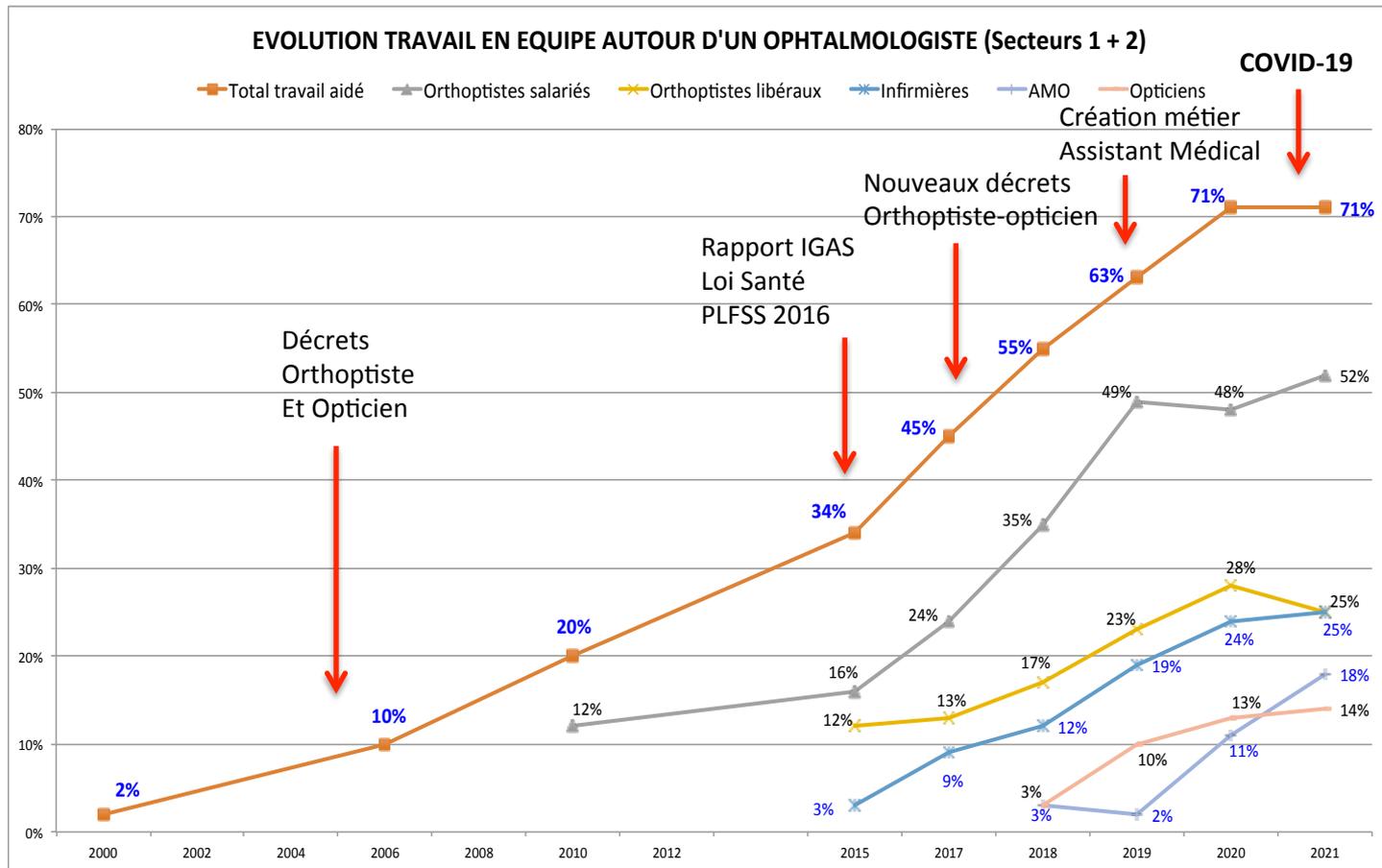
Cela justifie les contrats d'aide à l'embauche en secteur 1 et OPTAM : contrat de coopération pour les soins visuels (à revoir) et contrat d'embauche d'un assistant médical (Avenant 7 à la Conv. Méd.)

Le travail en équipe en évolution constante depuis 2000

Chiffres globaux
Tous secteurs confondus

2021 : croissance importante hors orthoptistes

Accélération soutenue depuis le rapport IGAS de 2015



Source SNOF : enquête annuelle adhérents (Taux de réponses : 60 à 80% suivant les années)

Estimation et évolution des aides de cabinet au plan national entre 2020 et 2021

La méthodologie est exposée en annexe. Elle a été appliquée également à l'enquête 2020. La structuration de la base de données pour 2019 n'a pas permis d'obtenir une estimation

Type d'aide	année 2020	année 2021	Evolution
Orthoptistes salariés	1982	2166	9%
Orthoptistes libérales	928	740	-20%
Infirmiers salariés	348	600	73%
Opticiens	226	267	18%
Autres AMO	282	665	136%
TOTAL	3766	4439	18%

Les assistants médicaux en ophtalmologie (IDE, opticiens, secrétaires up-gradées...) **augmentent de 79%** (856 à 1532), expliquant sans doute en grande partie la baisse des délais de RDV (optimisation du travail aidé, ouverture possible de sites secondaires) = **succès majeur du dispositif de l'Assistant Médical**

LE DÉPLOIEMENT DU TRAVAIL AIDÉ EN RÉGIONS

Evolution depuis 2019

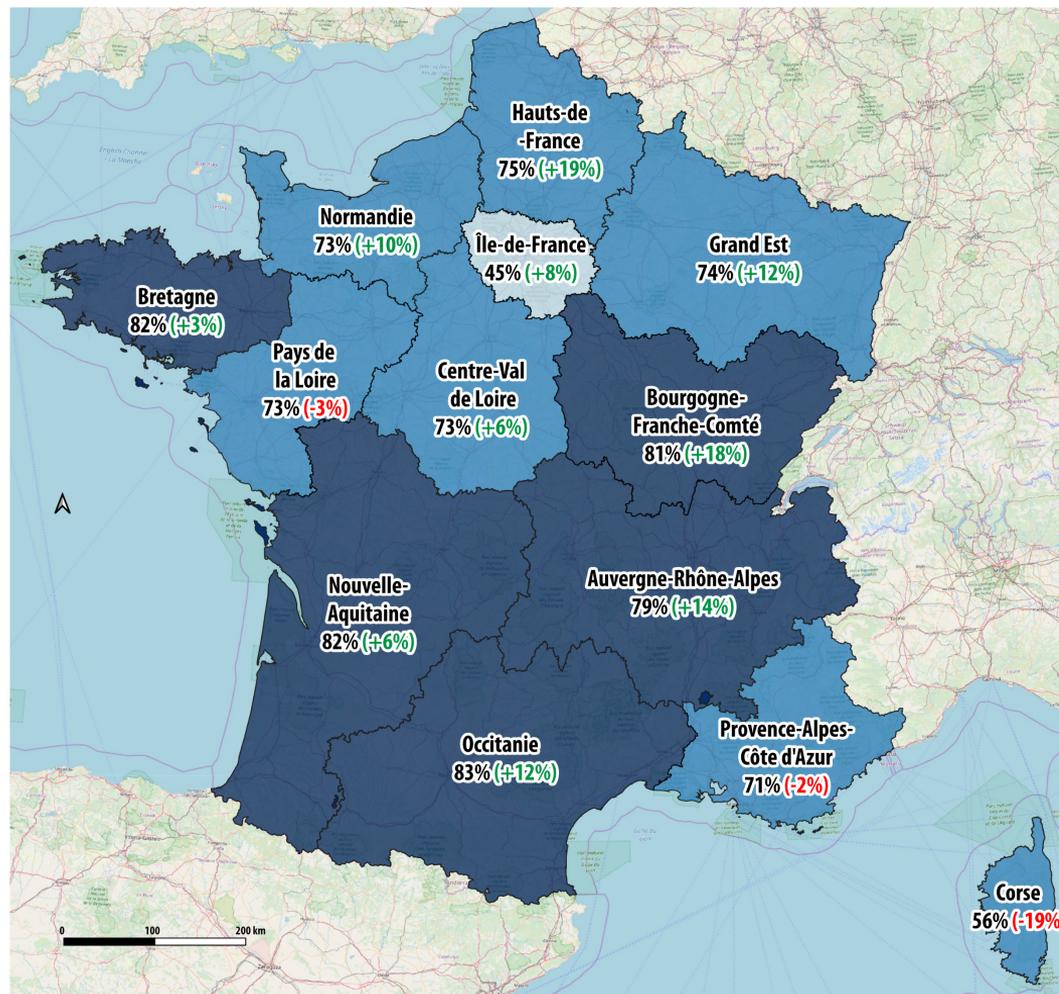


La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé en France en 2021

Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé

- 71% des ophtalmologistes libéraux exercent en travail aidé en France en 2021, soit 8% de plus qu'en 2019.
- Fréquence de 60% en secteur 1 et 77% en secteur 2.
- Les régions Occitanie, Bretagne, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté ont les taux les plus élevés (81 à 83%).
- Les Hauts-de-France et Bourgogne Franche-Comté observent les plus fortes progressions depuis 2019 (18 et 19%).

Notes : Les faibles diminutions en Pays de la Loire et PACA s'expliquent probablement par un effet d'échantillon.



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé par région en 2021



(+10%) Différence 2021-2019

Total en France : 71% (+8%)

- Océan Atlantique : 50% (-14%)

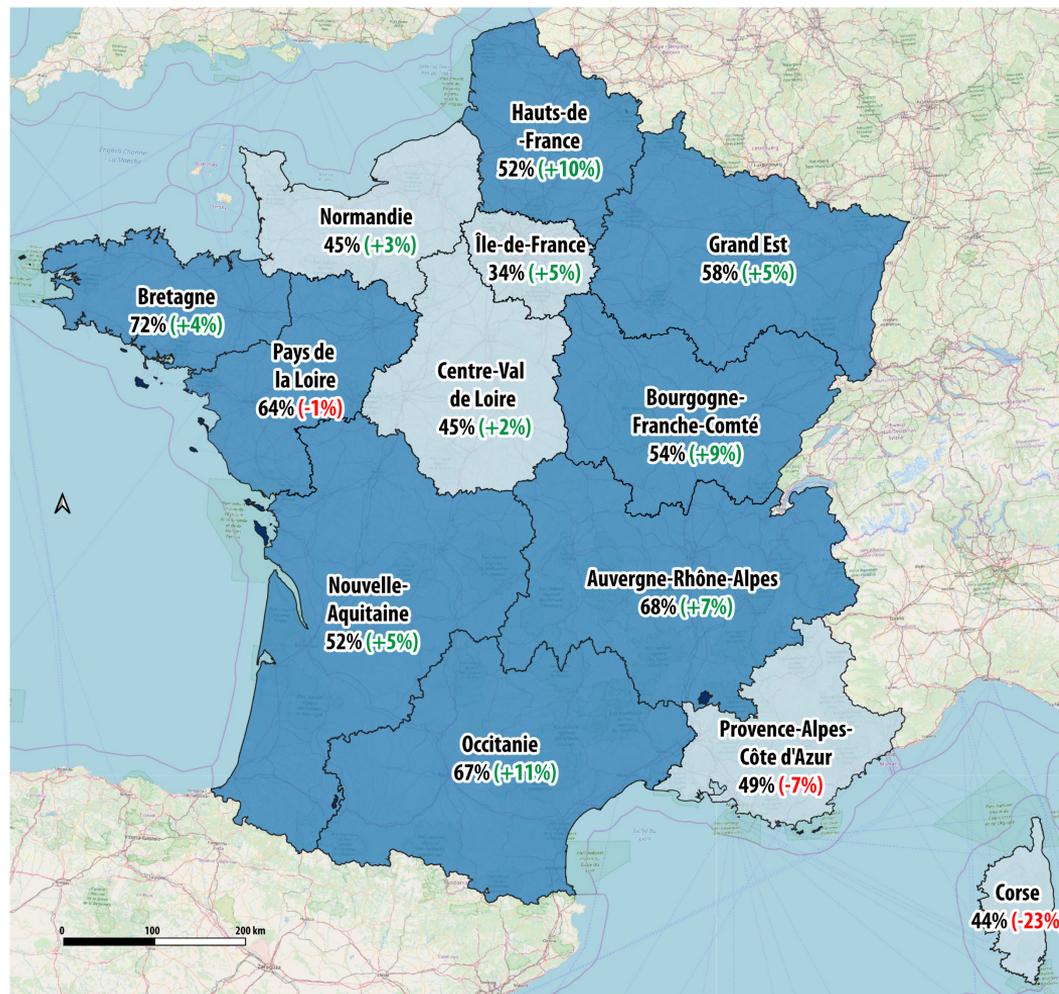
- Océans Indien et Pacifique : 79% (-3%)

La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes salariés

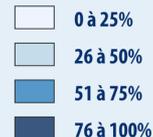
Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des orthoptistes salariés

- **Près de la moitié** des ophtalmologistes libéraux exercent en travail aidé avec un ou des **orthoptistes salariés**, cette proportion est en légère augmentation depuis 2019 : **+4%**.
- **La Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie** ont les proportions les plus élevées (72%, 68% et 67%).
- La plus forte progression est en **Occitanie** : **+11%**, **Hauts de France** : **+10%** .

Note : en Corse, faible effectif, 9 OPH interrogés.



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes salariés en 2021



(+10%) Différence 2021-2019

Total en France : 53% (+4%)

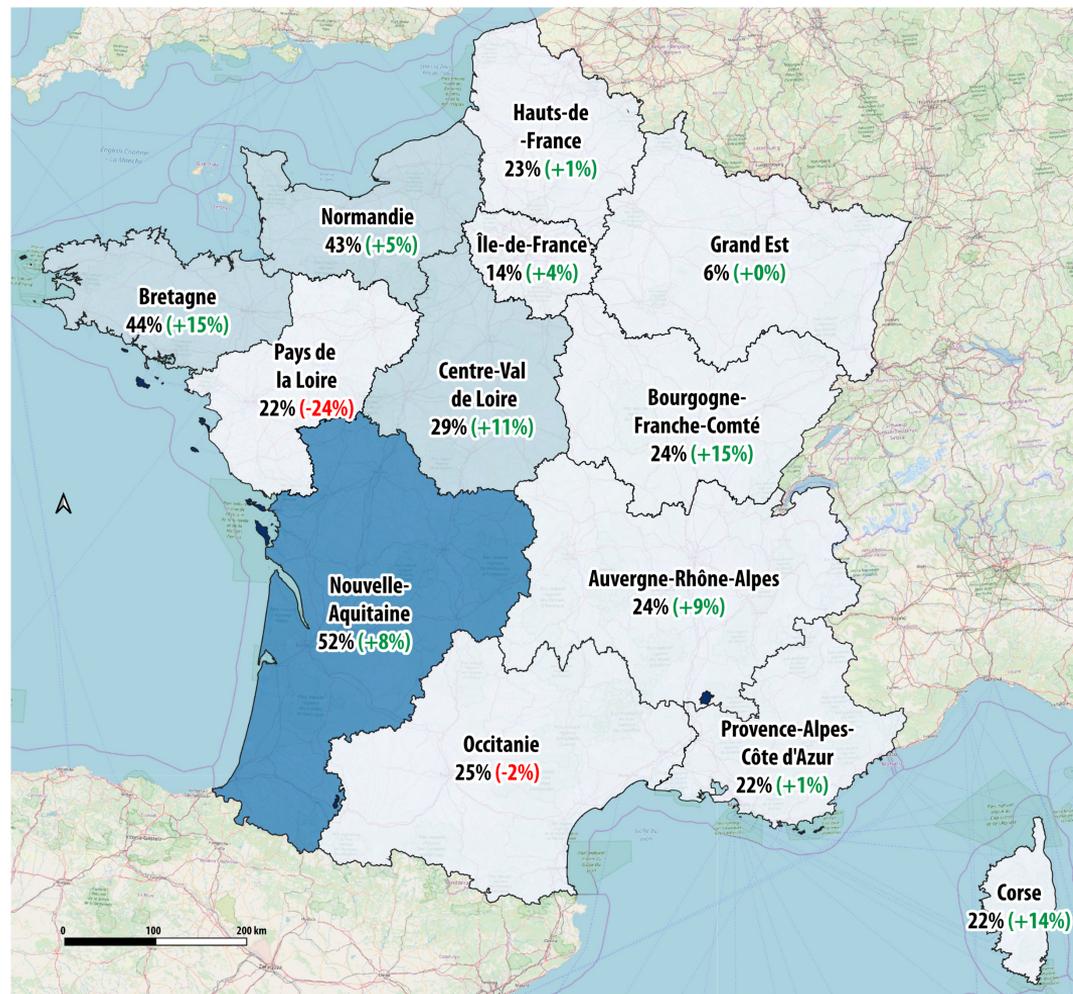
- Océan Atlantique : 33% (-8%)

- Océans Indien et Pacifique : 17% (+3%)

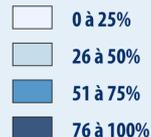
La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes libéraux

Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des orthoptistes libéraux

- **Un quart** des répondants exercent en travail aidé avec un ou des orthoptistes libéraux, soit **+3%** depuis 2019.
- La **Nouvelle-Aquitaine** observe la plus forte proportion : 52%, contre 6% pour le Grand Est.
- **Bourgogne et Franche-Comté et Bretagne** ont la plus forte dynamique : +15%
- **Pays de la Loire** observe une diminution de -24% depuis 3 ans ; c'est aussi le cas dans plusieurs régions vs 2020.



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) orthoptistes libéraux en 2021



(+10%) Différence 2021-2019

Total en France : 26% (3%)

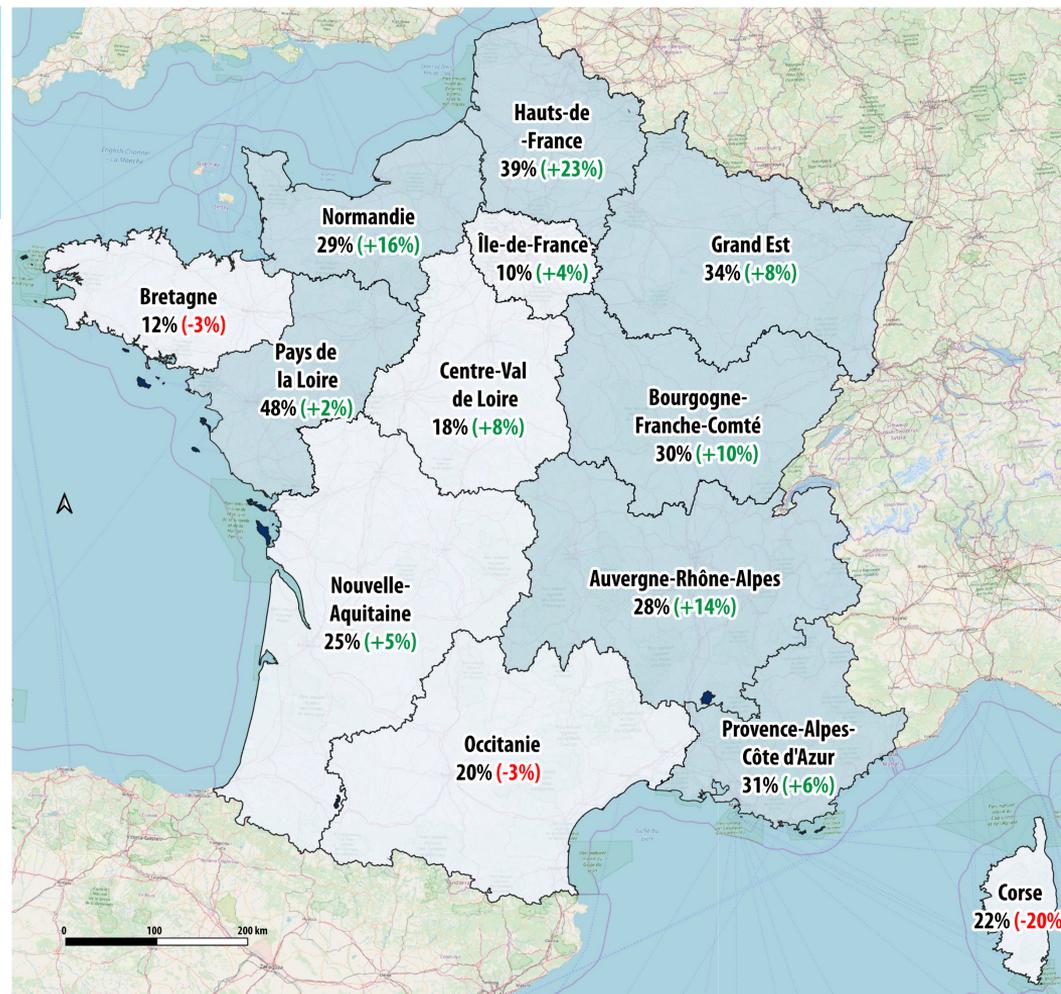
- Océan Atlantique : 17% (+8%)

- Océans Indien et Pacifique : 66% (-2%)

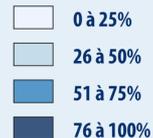
La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) infirmiers

Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des infirmiers

- **Un quart** des ophtalmologistes exercent en travail aidé avec un ou des infirmiers, soit **+6%** depuis 2019.
- **Pays de la Loire et Hauts-de-France** ont les plus fortes proportions (48 et 39%), contre 10% en Ile-de-France.
- **Hauts-de-France et Normandie** ont la plus forte dynamique (23% et 16%).



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) infirmier(s) en 2021



(+10%) Différence 2021-2019

Total en France : 25% (+6%)

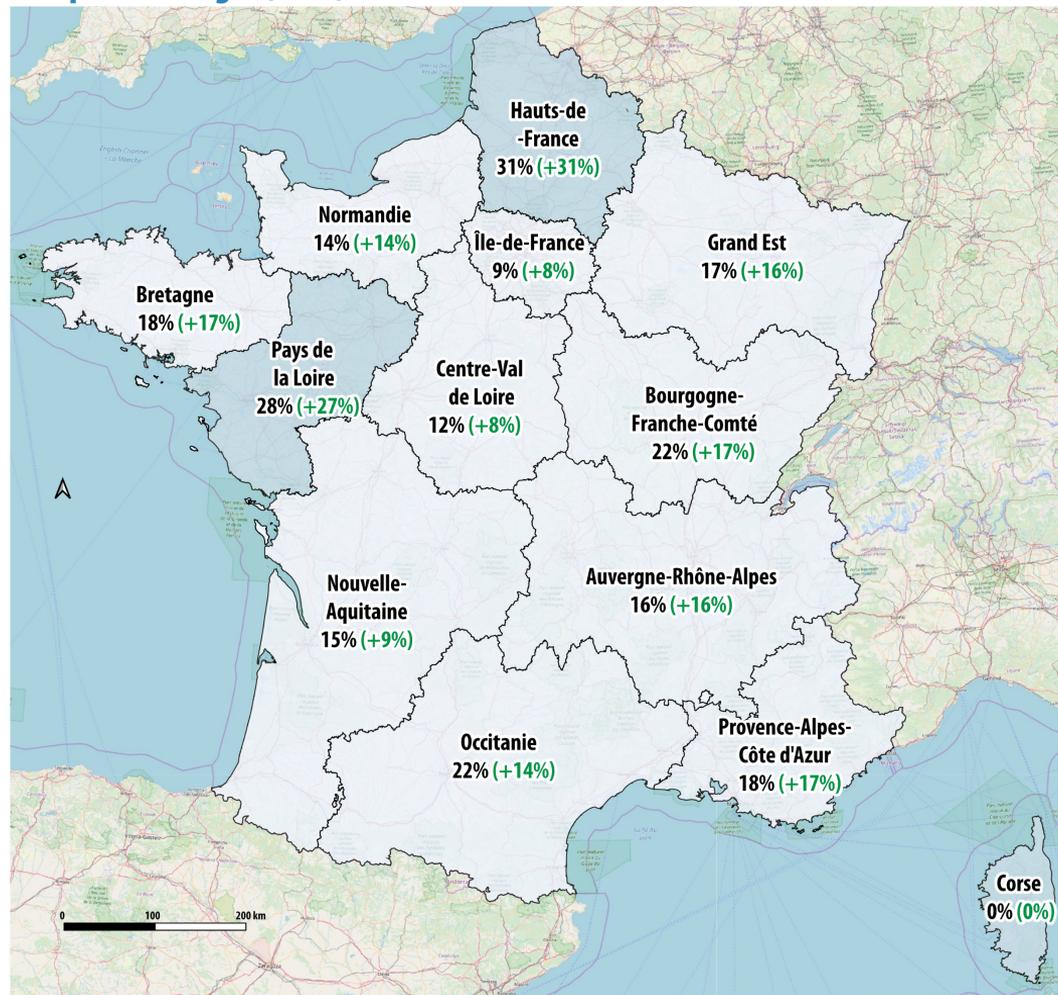
- Océan Atlantique : 6% (-3%)

- Océans Indien et Pacifique : 28% (+10%)

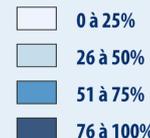
La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) assistants médicaux en ophtalmologie (AMO)

Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des assistants médicaux

- **18%** des ophtalmologistes exercent en travail aidé avec un ou des AMO, soit **7% de plus** que l'année précédente en 2020 et 16% de plus que 2019.
- Les ophtalmologistes des **Océans Indien et Pacifique** ont la plus forte proportion (55%), suivis des **Hauts-de-France et du Pays de la Loire** (31% et 28%).
- Ils augmentent dans toutes les régions.



Part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) AMO en 2021



(+10%) Différence 2021-2019

Total en France : 18% (+7%)

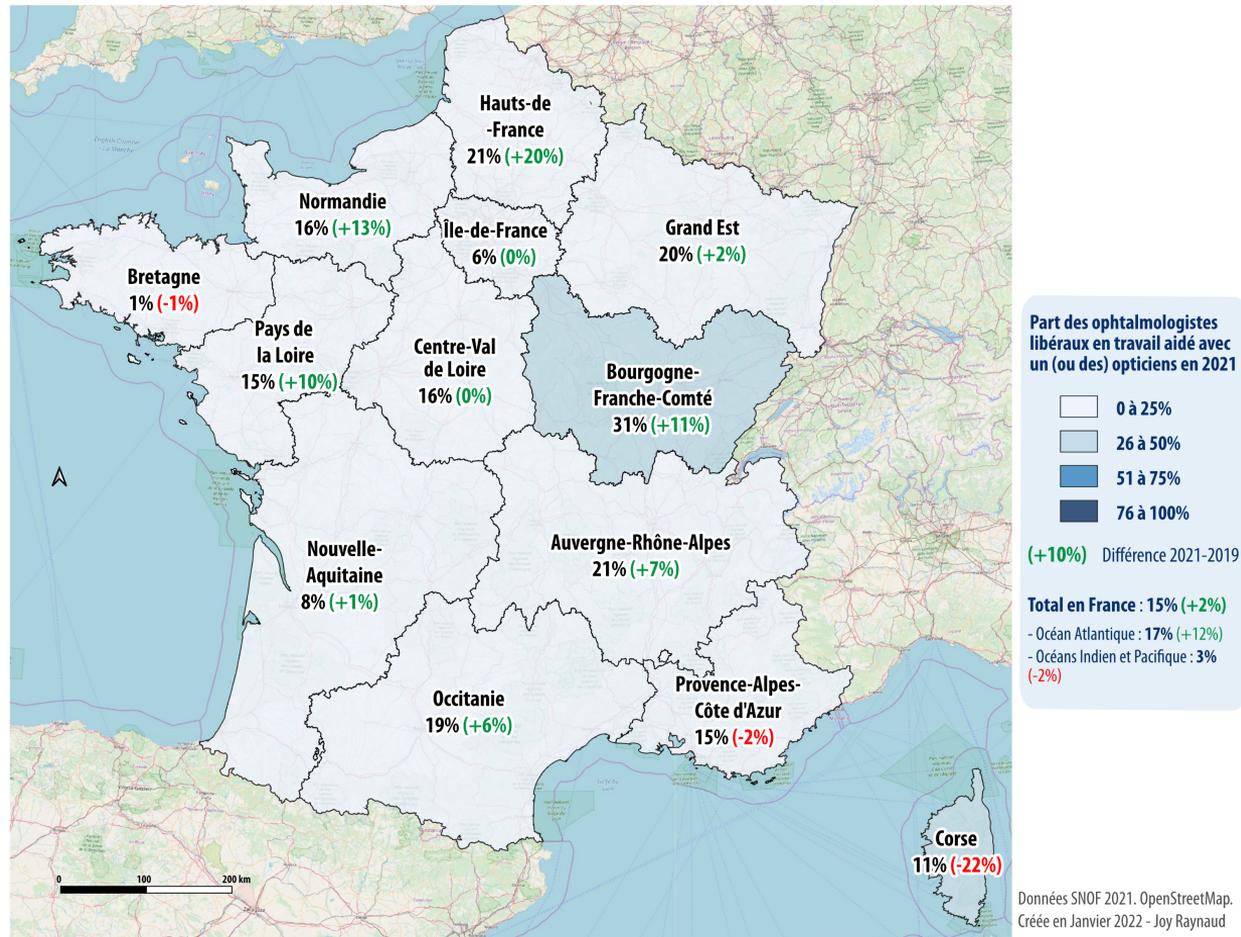
- Océan Atlantique : 0% (-9%)

- Océans Indien et Pacifique : 55% (+55%)

Les ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un ou des opticiens

- **15%** des ophtalmologistes exercent en travail aidé avec un opticien, soit **2% de plus** que l'année précédente, en 2020.
- Les ophtalmologistes de **Bourgogne-Franche-Comté** ont la plus forte proportion (31%), suivi d'**Auvergne-Rhône-Alpes** et **Hauts-de-France** (21%).
- La plus faible proportion est en **Bretagne** (1%).
- Certaines régions (Ile de France, Grand Est, Centre Val de Loire et PACA) bougent très peu.

La part des ophtalmologistes libéraux en travail aidé avec un (ou des) opticiens



En résumé

- **Développement rapide** de l'équipe de soins pluriprofessionnelle autour de l'ophtalmologiste, , avec une croissance très importante des Assistants Médicaux en Ophtalmologie.
- On observe un renforcement des cabinets qui ont déjà franchi l'étape du travail aidé. Par contre, **le dispositif n'est pas assez incitatif pour les cabinets unipersonnels**, pourtant essentiels pour la répartition territoriale dans les prochaines années.
- Un développement du travail aidé **dans toutes les régions**, en fonction des professionnels disponibles
- **Et encore du potentiel** : montée en puissance des infirmier.e.s, démographie des ophtalmologistes, progrès technologiques, optimisation des plannings...

Cette organisation des soins visuels fonctionne et fait diminuer les délais de RDV.

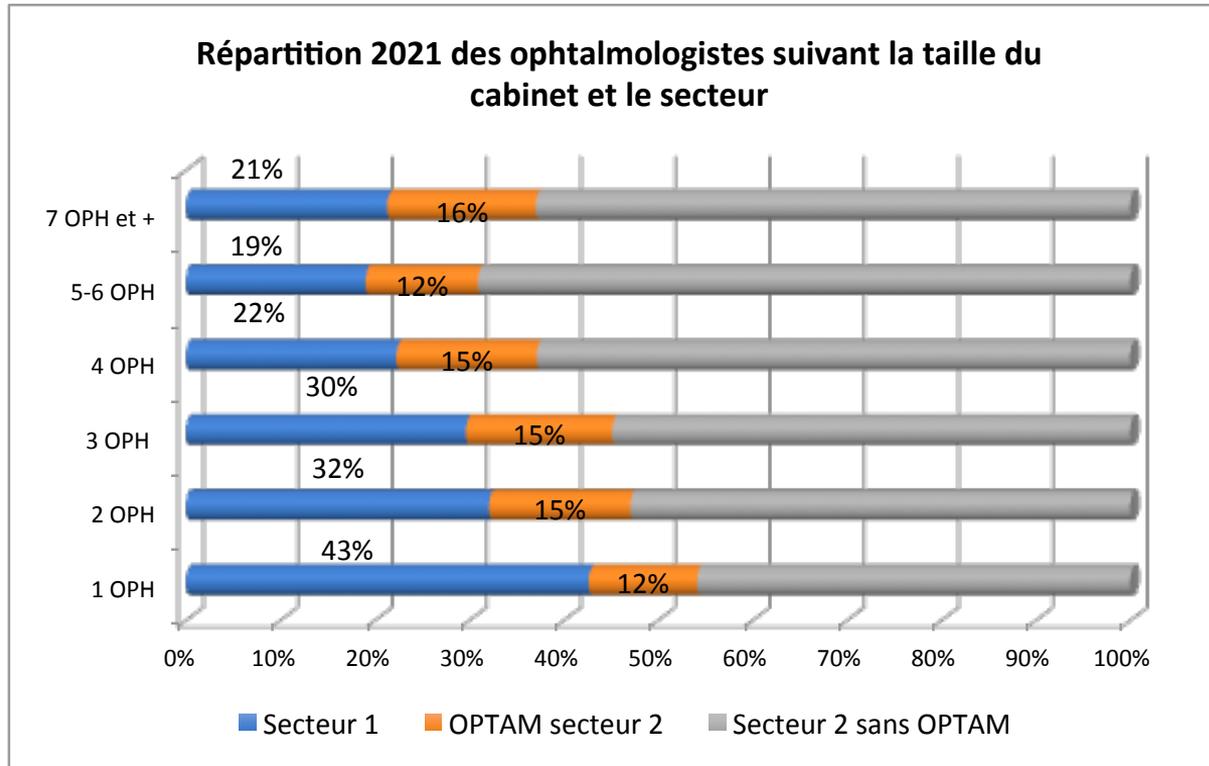
Elle permet de combiner qualité, efficacité et sécurité pour les patients. C'est un modèle pour d'autres spécialités !

LA TRANSFORMATION DU CABINET D'OPHTALMOLOGIE SE POURSUIT

Etude typologique des cabinets libéraux d'ophtalmologie



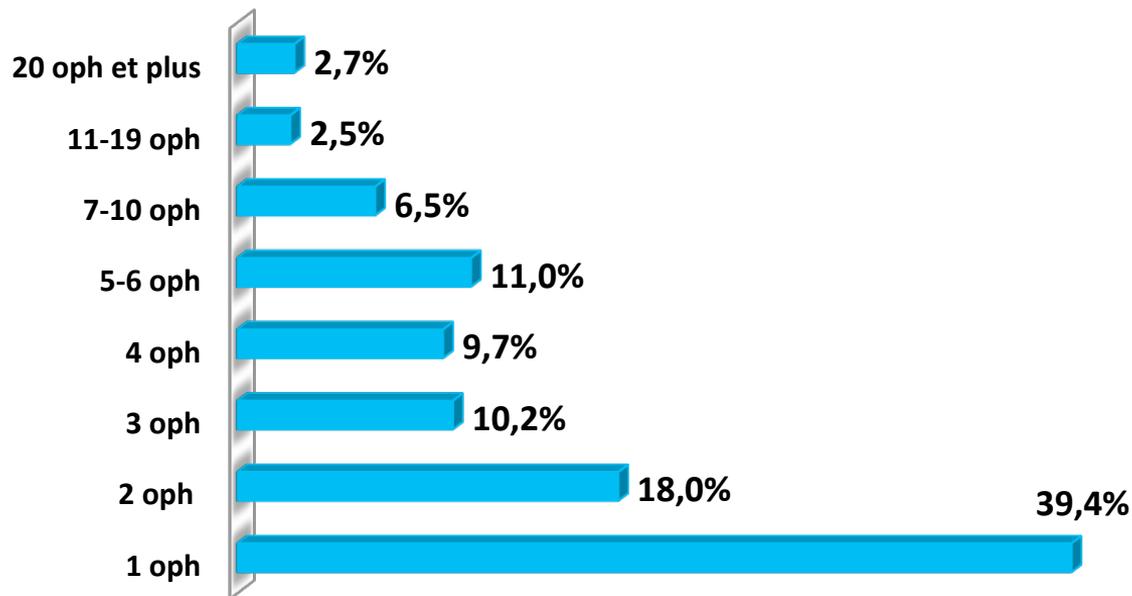
Une proportion moins élevée d'ophtalmologistes en secteur 1 dans les cabinets de groupe



NB : sous-représentation du secteur 1 dans l'enquête

L'exercice en groupe des ophtalmologistes en pleine croissance

Répartition 2021 des ophtalmologistes
suivant la taille du cabinet



Les cabinets composés d'un ou deux ophtalmologistes restent majoritaires, mais ils **sont en recul** : 57% en 2021 vs 63% en 2019.

A l'inverse, les ophtalmologistes exerçant **dans des cabinets de plus de 4 ophtalmologistes** sont passés de 19 à 23%.

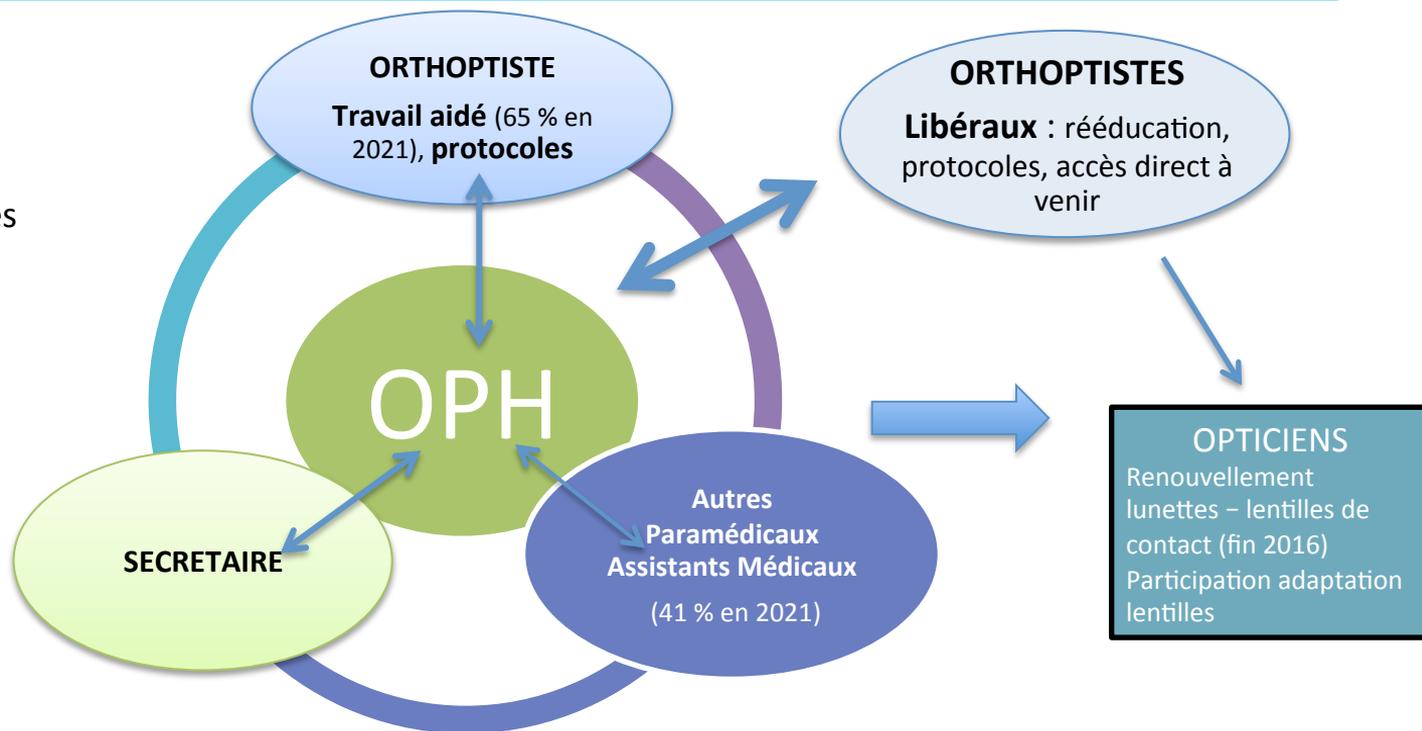
La proportion des cabinets de groupe va s'accroître : les jeunes ophtalmologistes de moins de 40 ans ne sont qu'à 13% à exercer en cabinet unipersonnel contre 47% pour les 55 à 65 ans.

Les cabinets unipersonnels moins concernés par le travail aidé

- **39% des cabinets**, avec une réduction probable à 15-20% dans 10 ans
- **Les ¾ sont situés dans des villes petites ou moyennes** (< 100 000h)
- Seulement **47% des ophtalmologistes sont en travail aidé** (versus 89% dans les cabinets de groupe)
- 39% en secteur 1 et 53% en secteur 2
- Ils sont exclus des aides CNAM pour l'embauche d'un assistant médical

L'ophtalmologie, spécialité médicale phare pour le développement du travail en équipe

Objectif à terme :
90% des ophtalmologistes
ont 2 assistants



L'ophtalmologie est pionnière du développement du travail en équipe. Son modèle d'équipe pluri-professionnelle autour de l'ophtalmologiste est d'autant plus pertinent pour l'avenir **qu'il n'est qu'à 56% de son potentiel.**

Evolution vers l'entreprise médicale

Pour l'avenir, des besoins de collaborateurs indispensables

ORTHOPTISTES - INFIRMIER(E)

Et ... des aides pour les seconder

ASSISTANTS MÉDICAUX EN OPH – OPTICIENS

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'ENCADREMENT

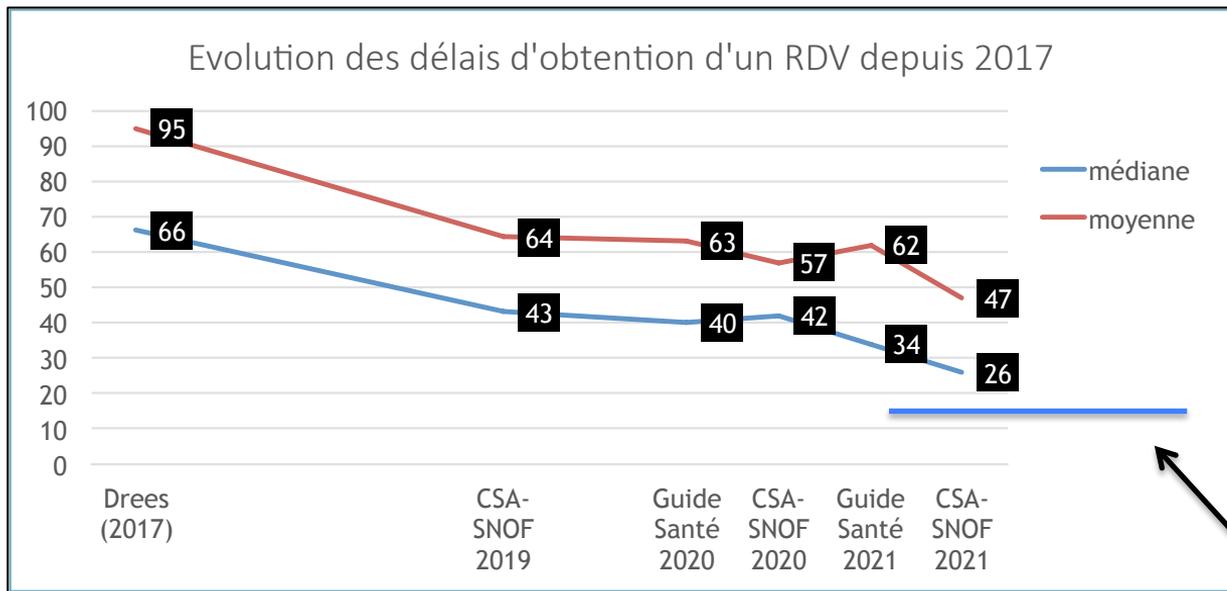
La convention collective des cabinets médicaux publiée au JO en mai 2020
a créé des postes adaptés à cette évolution

**Des résultats à mettre en perspective
avec les évolutions récentes
des délais de RDV, la démographie et
la prise en charge des pathologies**

L'IMPACT DU TRAVAIL AIDÉ SUR LES DÉLAIS DE RDV



Les délais de rendez-vous en forte diminution



- Les délais moyens sont passés de **90 jours** en 2017 à **49 jours** en 2021
- Les délais médians sont passés de **66 jours** en 2017 à **26 jours** en 2021

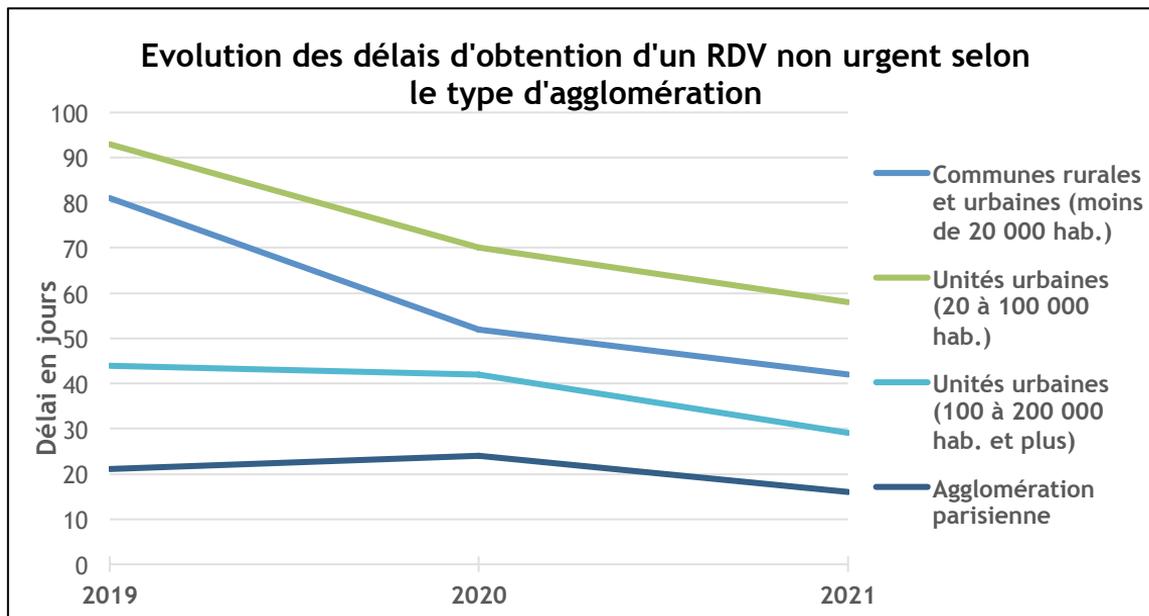
soit une diminution de 40 jours et -61%.

Résultats confirmés par une enquête de Doctolib au 1^{er} nov. 2021 : moyenne de 44 jours sur les 1804 Sites de RDV en ligne (même nombre de jours que l'enquête du CSA)

Pour un accès fluide auprès d'un ophtalmologue en France, quel est le délai médian souhaitable ?
Environ 15 jours

25 jours pour la moyenne ?

Les délais diminuent partout, qu'importe la taille des agglomérations



Des améliorations dans tous les types d'agglomérations depuis 2 ans et plus rapide en dehors des grandes agglomérations :

- **-48%** dans les communes de moins de 20 000 hab.
- **-38%** dans les unités urbaines de 20 à 100 000 hab.
- **-34%** dans les unités urbaines de plus de 100 000 hab.
- **-24%** dans l'agglomération parisienne.

Une baisse de 44% des délais de RDV depuis 2017 pour la moyenne (Téléphone + Internet) et de 60% pour la médiane !

Evolution des délais de rendez-vous pour un nouveau patient en France métropolitaine*

Délais de RDV nouveau patient (hors urgence)	SantéClair - Capital	IFOP - Jalma	Yssup Research - GPV	IFOP - GPV	DREES** Tous motifs confondus	CSA - SNOF (Tél scénario 1 + Internet)	Le Guide Santé (tél + Internet)	CSA - SNOF (tél scénario 1 + Internet)	Le Guide Santé (téléphone)	CSA - SNOF (tél scénario 1 + Internet)
	2013	2014	2016	2017	2018	2019	Fév. 2020	Sept. 2020	Juin 2021	Sept. 2021
<u>Moyenne</u>	115 jours	111 jours	85 jours	87 jours	80 jours	68 jours (61 j.)	63 jours	61 jours (53 j.)	62 jours	49 jours (44 j.)
<u>Médiane</u>	-	-	-	-	66 jours	43 jours (42 j.)	40 jours	42 jours (39 j.)	34 jours	28 jours (23 j.)
Cabinets ne prenant plus de nouveaux patients	-	-	15%	26%	14%	14%	-	12%	-	12%
Cabinets ne donnant pas de RVD lors de l'appel	-	-	-	26%	-	36%	-	33%	29%	26% (32%)
Inférieur à 1 mois	-	-	-	-	-	40% (41%)	-	40% (42%)	47%	52% (57%)
Entre 1 et 3 mois	-	-	66%	64%	-	35% (36%)	-	37% (39%)	27%	30% (27%)
Entre 3 et 6 mois	-	-	21%	23%	-	17% (17%)	-	18% (15%)	18%	15% (13%)
Supérieur à 6 mois	-	29%	13%	13%	11%	8% (6%)	7,5%	5% (4%)	8%	3% (3%)
<i>Total</i>	-	100%	100%	100%	-	100%	100%	100%	100%	100%

* Enquêtes avec des méthodologies non strictement superposables

** Enquête de la Drees qui concerne tous les types de patients (nouveaux et patients réguliers)

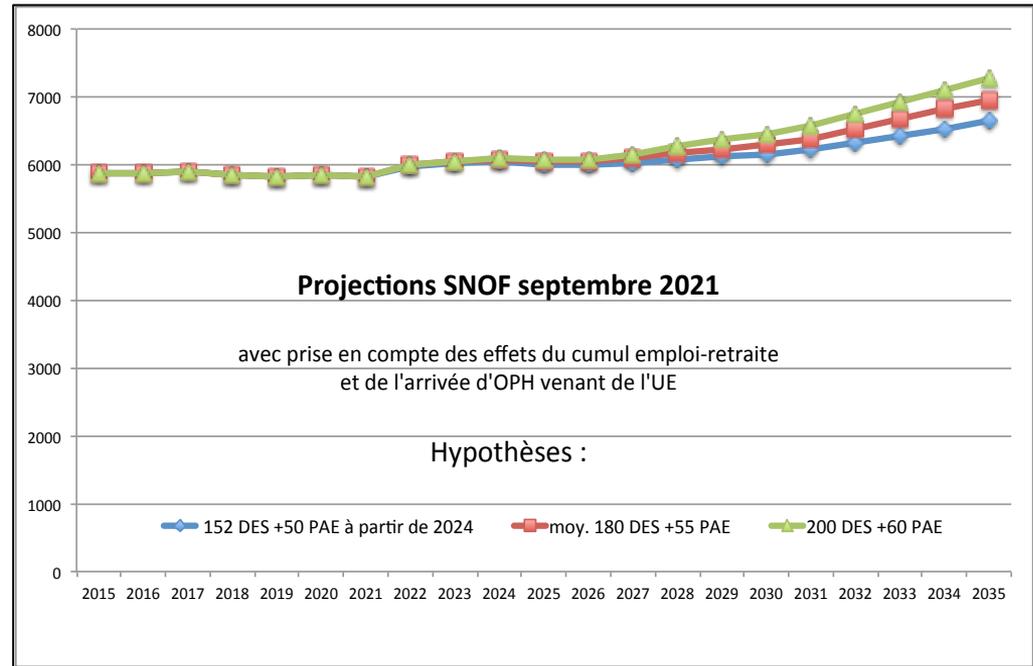
POINT SUR LA DÉMOGRAPHIE DES OPHTALMOLOGISTES EN FRANCE ET LA PRISE EN CHARGE DES PATHOLOGIES



Le creux démographique annoncé entre 2020 et 2030 n'aura pas lieu

- Si les effectifs d'entrée restent identiques à aujourd'hui, le scénario le plus probable est une **augmentation des effectifs de 5% dès 2023**.
- **Croissance des effectifs jusqu'à 2024**, puis plateau jusqu'en 2027, augmentation plus franche ensuite.
- **La validation d'ophtalmologistes étrangers**, ajoutée à la poursuite d'activité au-delà de 65 ans, ont des effets importants.

Projections de démographie ophtalmologique du SNOF - Septembre 2021

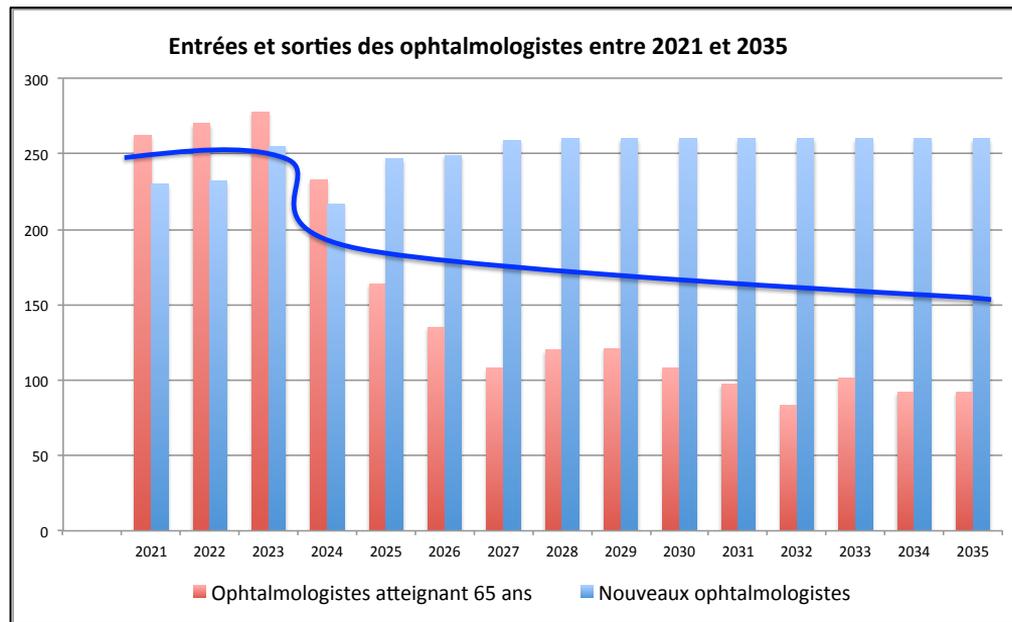


Une augmentation de l'offre médicale qui va s'accélérer à partir de 2024

Les pics réels de départs seront moins élevés que prévus initialement dans les 3 prochaines années, du fait qu'une partie (20%) des départs aura déjà eu lieu avant 65 ans et qu'une autre partie (40%) choisira le cumul emploi retraite.

La moitié des départs représente des ophtalmologistes travaillant à mi-temps. Ils sont remplacés par des ophtalmologistes temps-pleins. L'offre médicale augmente en fait déjà depuis 2019.

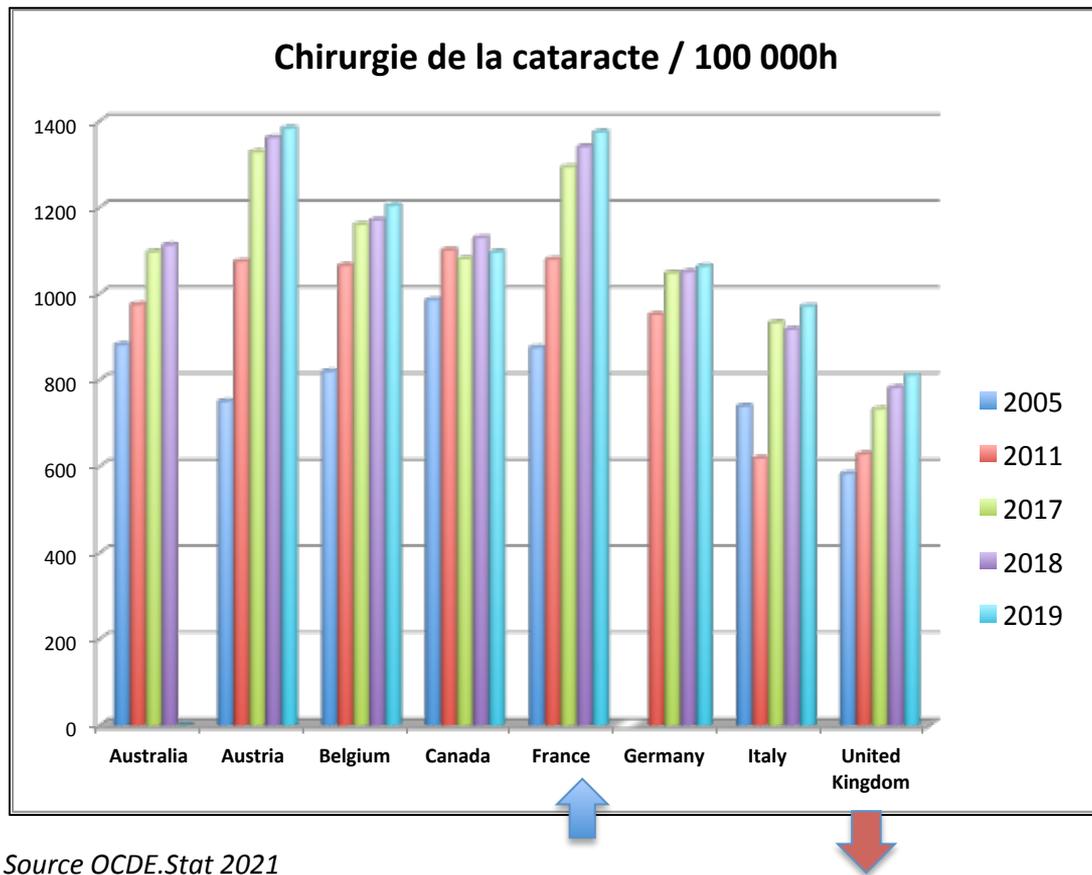
La démographie des ophtalmologistes après 2023 ne peut pas baisser, les arrivées étant constamment supérieures aux départs !



Sources : CARMF 2021, DREES 2021, CNOM

La courbe bleue représente les cessations d'activité définitives en incluant les effets de la poursuite d'activité après 65 ans : diminution rapide des départs après 2023

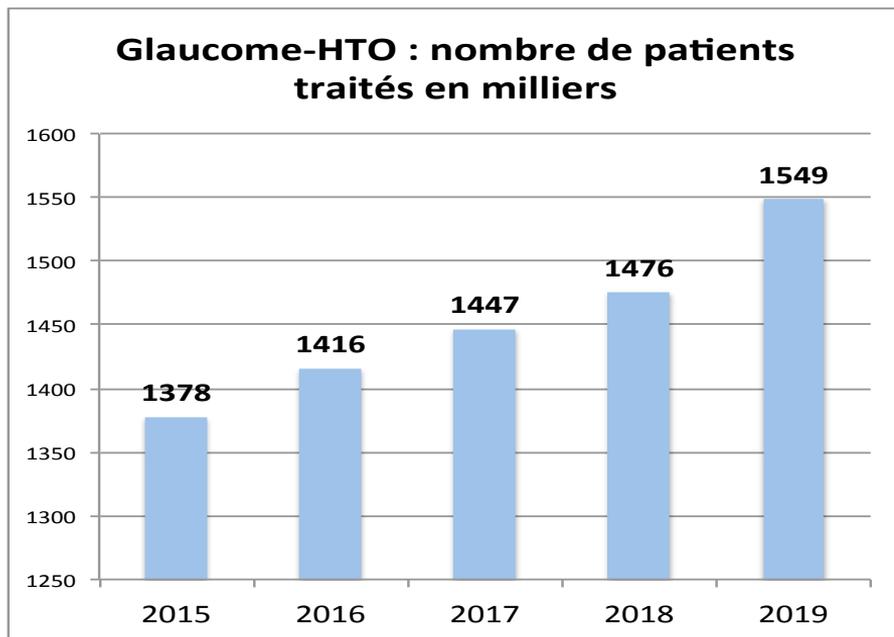
La France bien placée en matière de dépistage et de prise en charge des pathologies



La France est **toujours très bien placée** pour l'accès à la chirurgie de la cataracte

Elle continue à améliorer ses capacités opératoires **depuis 15 ans**

La France, championne du dépistage de glaucome

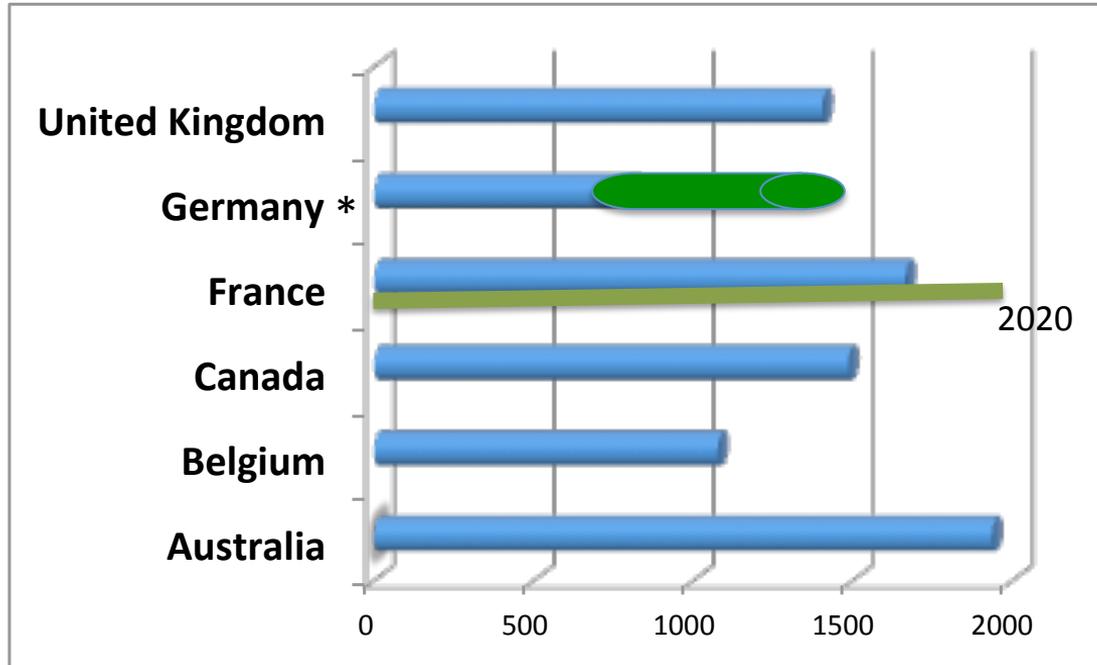


Sources :

- rapport Charges et produits 2019, CNAM
- Evaluation Base Médic'AM pour 2019
- BVA synd. des opt.

- **1,55 million de patients traités et suivis** en France (soit 2,30% de la population)
- **Probablement le meilleur dépistage des pays développés !**
- A titre de comparaison :
 - L'Angleterre traite 480 000 patients, soit: 0,9 % de la population
 - L'Allemagne estime à 1 million le nombre de patients, soit 1,2% de la population.

La France en tête en Europe pour la prise en charge de la DMLA – maladies rétinienne



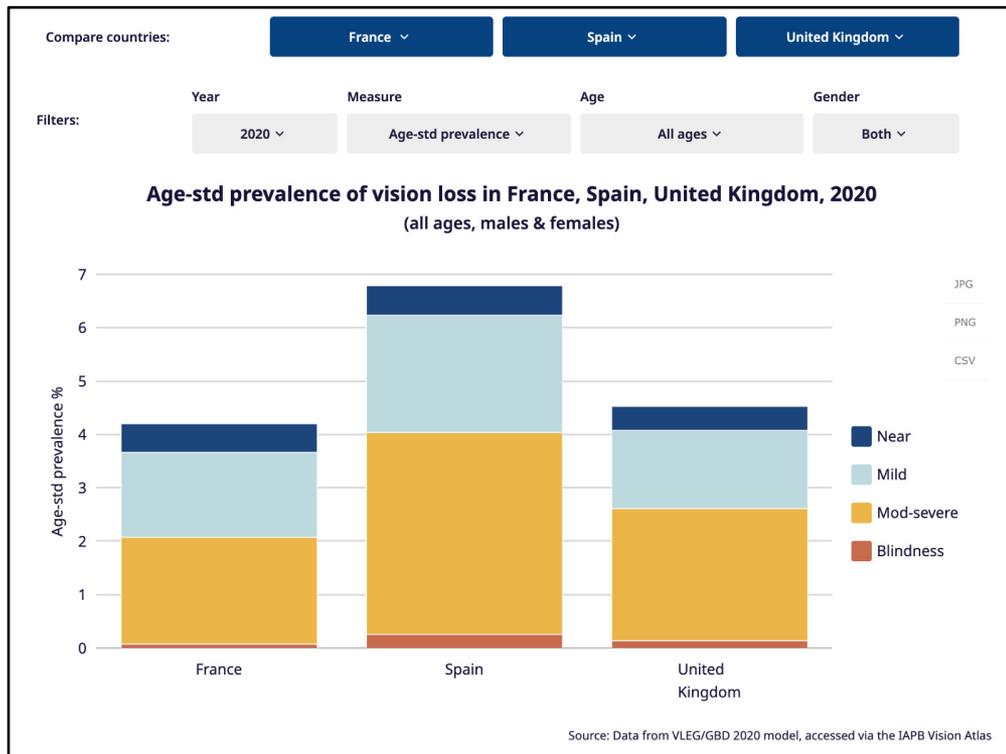
Nombre d'injections intra-
vitréennes pour 100 000 h
réalisées en 2018

**Un chiffre en amélioration en
2020 malgré la pandémie**

Source : DATACREST Gers for France and IMS Midas sales for others countries Year 2018

*Avec l'Avastin qui représenterait 30 à 50% de l'ensemble, prévalence globale estimée autour de
1400 / 100 000h d'après le syndicat BVA*

Malvoyance et cécité : une prise en charge à toutes les étapes efficace



Les données 2020 montrent que la France est **moins impactée que ses voisins sur la malvoyance et la cécité.**

Cécité :

- **France : 110 000 cas**
- Royaume-Uni : 170 000 cas
- Espagne : 250 000 cas

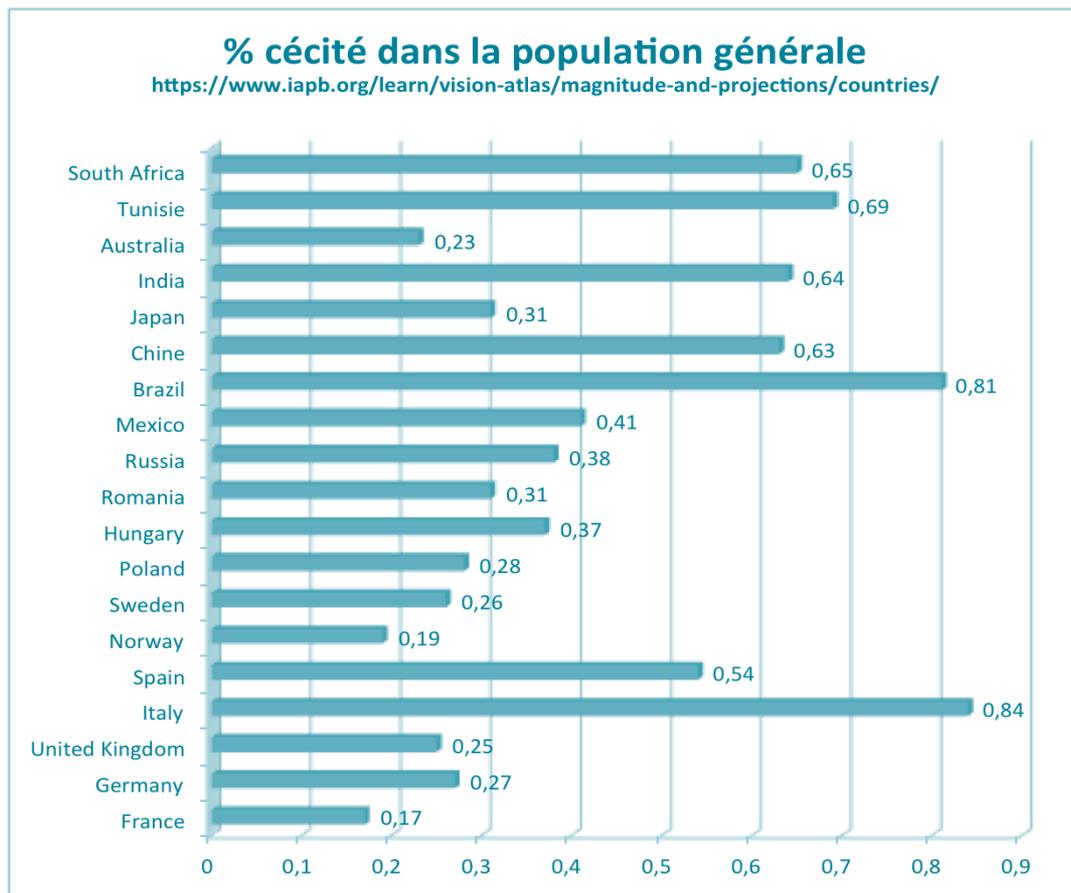
Pertes sévères de vision :

- **France : 1,9 millions cas**
- Royaume-Uni : 2,5 millions cas
- Espagne : 3,7 millions cas

Le parcours de soin en France, qui assure une prise en charge médicale à toutes les étapes (contrairement au Royaume-Uni et à l'Espagne, où elle est réalisée par des optométristes) **s'avère efficace pour prévenir ces pathologies sévères.**

La France, plus faible taux de prévalence de la cécité

Comparaison de la prévalence de la cécité dans différents pays des 5 continents : **la France a le plus faible taux (0,17%)**



LES PRIORITÉS POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE SOIN SUR LES TERRITOIRES



Accélérer sur la question des sites secondaires

Pour améliorer l'accès aux soins partout et assurer qualité et pertinence des soins, **il est urgent de mener une politique volontariste d'incitation à l'installation et à l'ouverture de sites secondaires !**



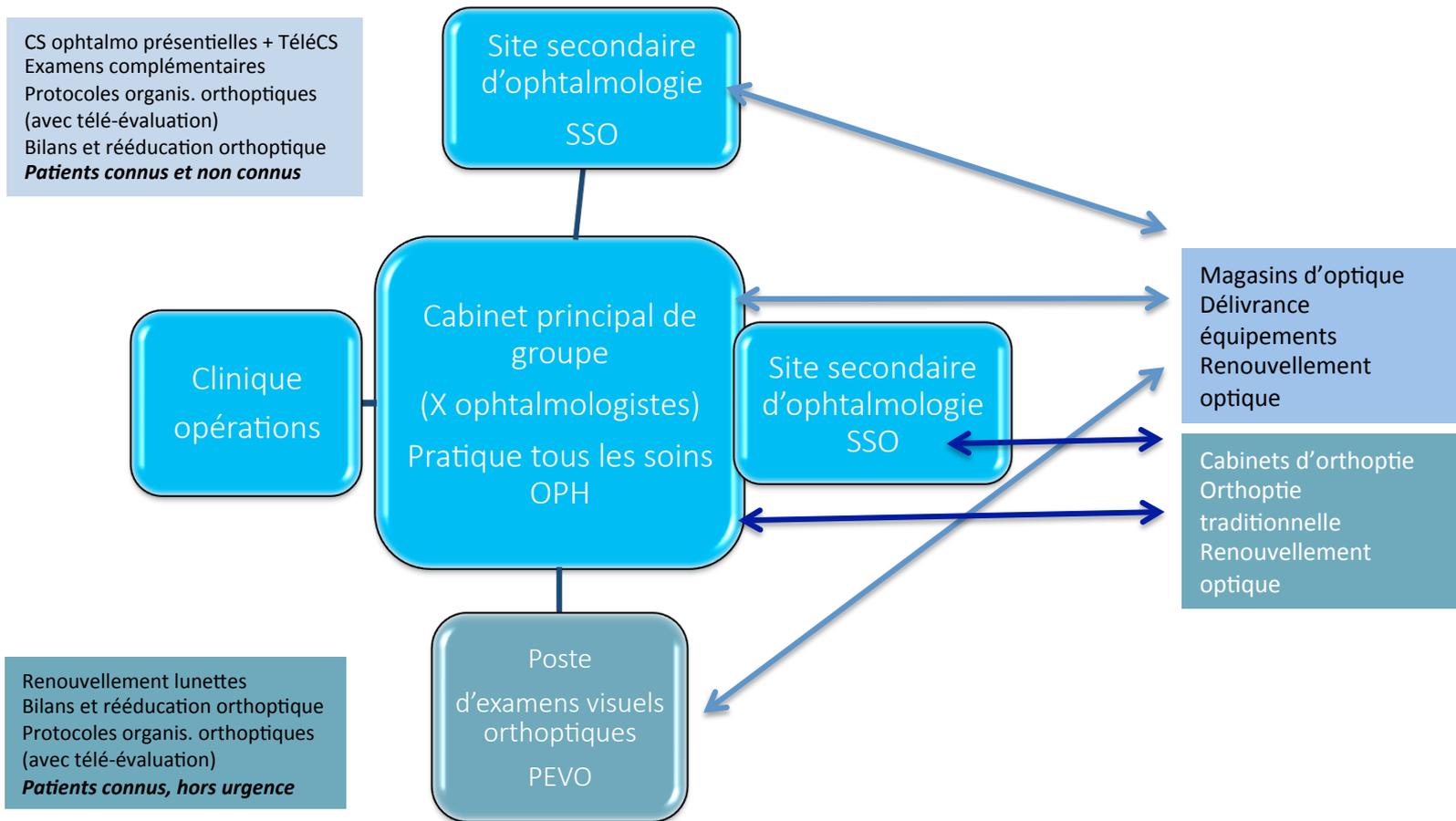
Ouverture simplifiée des Sites secondaires d'exercice :
Simple déclaration 2 mois avant
(décret 2019-511 du 23 mai 2019)

C'est une nécessité, car en zones sous-dotées les patients sont en moyenne :

- plus âgés
- consultant plus tard
- moins mobiles
- avec des pathologies fréquentes et plus avancées

La télémédecine est à envisager préférentiellement sur des sites secondaires ophtalmo – orthoptistes avec des protocoles validés et financés

Organisation d'un pôle d'ophtalmologie libéral à développer sur les territoires



Les mesures pour favoriser le développement des sites secondaires en ophtalmologie

- **Déclaration simple** pour créer/ouvrir un cabinet secondaire (*décret de mai 2019*)
- Aides conventionnelles à l'installation et à la **création de sites secondaires** (*à définir*)
- **Pouvoir se faire remplacer sur le site principal**, lorsqu'on intervient sur un site secondaire (*règles à généraliser par le CNOM*)
- **Déductibilité des frais de rachat** en cas de reprise d'un cabinet d'ophtalmologie sans successeur (*Bercy*)
- **Zonage spécifique à l'ophtalmologiste** pour l'utilisation des contrats conventionnels (*Drees-CNAM-IRDES*)
- **Amélioration des Contrats de Coopérations** pour les Soins Visuels (*DSS-CNAM*)

Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

1. Continuer à développer le travail aidé en équipe pluri-professionnelle

- **Elargir le contrat de financement des Assistants Médicaux** aux médecins exerçants seuls, suppression du seuil minimum d'activité;
- **Aligner le contrat de coopération individuel pour les soins visuels** sur celui des assistants médicaux;
- **Renforcer la création de plages de rendez-vous à délais courts** notamment grâce aux logiciels en ligne et à l'adhésion au service d'accès aux soins;
- Améliorer la coordination avec **les médecins traitants**.

Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

2. Mettre en place un plan de déploiement de sites principaux et secondaires en ophtalmologie dans les zones sous-dotées, avec des mesures conventionnelles incitatives en incluant la télémédecine.

- **Attribuer une aide à l'investissement** pour l'ouverture de cabinets secondaires en zones sous-dotées et en complément des contrats démographiques;
- **Mise en place d'un zonage spécifique** et ambitieux a pour l'ophtalmologie;
- **Aller vers des Pôles d'Ophtalmologie libéraux** permettant une prise en charge rapprochée et territoriale des patients.

3. Améliorer la démographie des ophtalmologistes

- **Maintenir au-delà de 2023 la croissance du nombre d'internes** en ophtalmologie en allant jusqu'à 200 postes / an;
- Affecter prioritairement les nouveaux postes d'internes **aux régions ayant une densité moindre** en ophtalmologistes;
- **Développer les stages en milieu libéral** durant l'internat (y compris phase de Docteur Junior).

Nos 6 priorités pour l'ophtalmologie de demain

4. **Renforcer la réglementation et les contrôles par les ARS et les CPAM des centres de santé ophtalmiques pour garantir une prise en charge de qualité et soucieuse de l'utilisation des fonds publics.**
 - **Être vigilant et réactif aux dérives consuméristes** de nouveaux acteurs et à l'arrivée d'investisseurs voyant la santé oculaire des patients comme un business prometteur, au détriment de la Santé Publique.

5. **Instaurer un dispositif de règles professionnelles pour les opticiens-lunetiers et les orthoptistes, conformément à ce qui est prévu, mais non appliqué, dans le Code de la Santé Publique**

6. **L'optimisation de la coordination avec les orthoptistes et les opticiens**
 - En faveur d'un parcours de soins visuels **éthique** et dans l'intérêt des patients;
 - **Améliorer le renouvellement des équipements optiques chez l'opticien**, sous condition d'un vrai échange d'information en retour, notamment au travers d'outils numériques comme l'e-prescription et la messagerie sécurisée.

ANNEXES



Annexe 1 : nombre réel d'ophtalmologistes représentés par l'enquête et par taille de cabinet

Enquête SNOF 2021

Nombre d'Ophtalmologistes par cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes de l'enquête SNOF 2021 par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes de l'enquête SNOF 2021 en travail aidé par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire et en travail aidé
1 oph	600	280	600	280
2 oph	274	208	420	316
3 oph	155	128	296	243
4 oph	148	137	312	272
5 - 6 oph	168	166	397	385
7 oph et +	178	178	501	501
TOTAL	1523	1097	2526	1997
Non renseigné	29			

Les réponses des 1523 ophtalmologistes de l'enquête permettent de connaître l'organisation de 2526 OPH, dont 1997 en travail aidé, soit une amplification de 66%.

Annexe 2 : représentativité de l'étude

L'enquête représente 58% des ophtalmologistes de ville

(libéraux + salariés exerçants en cabinet ou en centre de santé)

Soit 35% des ophtalmologistes en cabinet unipersonnel et 74% de ceux en cabinet de groupe (près de 100% des cabinets de 7 ophtalmologistes et plus !)

Nombre d'Ophtalmologistes de l'enquête SNOF 2021 par taille de cabinet	Nombre d'Ophtalmologistes décrits par les réponses au questionnaire	% d'Ophtalmologistes représentés par rapport à la base du SNOF *
1 oph	600	35%
2 oph	420	54%
3 oph	296	67%
4 oph	312	74%
5 - 6 oph	397	83%
7 oph et +	501	99%
TOTAL	2526	58%

* Base de 4321 ophtalmologistes ayant une adresse professionnelle fixe hors hôpital (exclusion des remplaçants, des retraités actifs sans activité fixe en nom propre)

Notre échantillon étant très important par rapport à l'ensemble des ophtalmologistes, il permet d'avoir un intervalle de confiance réduit à +/- 3% pour les cabinets unipersonnels et réduit à +/-1 pour les gros cabinets, sous réserve d'une distribution aléatoire des répondants

Annexe 3 : nombre réel d'aides représentés par l'enquête et par taille de cabinet

Enquête SNOF 2021

Nombre d'ophtalmologistes par cabinet	Ophtalmologistes dont l'exercice en travail aidé est décrit par les réponses au questionnaire	Nombre orthoptistes salariés	Nombre orthoptistes libéraux	Nombre infirmiers salariés	Nombre d'autres AMO	Nombre d'opticiens	Total aides de cabinet de l'enquête
1 oph	280	212	100	72	97	47	528
*2 oph	316	210	107	54	75	28	474
*3 oph	243	158	44	26	28	15	271
*4 oph	272	175	64	45	40	15	339
*5 - 6 oph	385	282	57	55	61	17	472
*7 oph et +	501	364	38	130	82	19	633
TOTAL	1997	1401	410	382	383	141	2717
		Nb orthos	1811	Nombre	AMO	906	

Les aides de chaque cabinet ont été décomptés par taille de cabinets

Annexe 4 : nombre moyen d'aides par ophtalmologiste en travail aidé suivant la taille du cabinet

Enquête SNOF 2021

Nombre d'ophtalmologistes par cabinet	Orthoptistes salariés / OPH	Orthoptistes libéraux / OPH	Infirmiers salariés / OPH	autres AMO / OPH	Opticien / OPH	Nb moyen d'aides / OPH
1 oph	0,76	0,36	0,26	0,35	0,17	1,89
*2 oph	0,66	0,34	0,17	0,24	0,09	1,50
*3 oph	0,65	0,18	0,11	0,12	0,06	1,12
*4 oph	0,64	0,24	0,17	0,15	0,06	1,25
*5 - 6 oph	0,73	0,15	0,14	0,16	0,04	1,23
*7 oph et +	0,73	0,08	0,26	0,16	0,04	1,26
TOTAL	0,70	0,21	0,19	0,19	0,07	1,36

Lecture : un ophtalmologiste en travail aidé utilise en moyenne 1,36 aides dont 0,91 sont des orthoptistes

Les cabinets unipersonnels ou à 2 ophtalmologistes, pourtant les moins souvent en travail aidé, sont paradoxalement ceux qui ont le plus d'aides, lorsqu'ils ont franchi l'étape du travail aidé.

Annexe 5 : estimation au plan national du nombre total d'aides en Ophtalmologie (hors hôpitaux) et par taille de cabinet

Nombre d'Ophtalmologistes par taille de cabinet	Estimation nombre OPH par taille de cabinet *	Orthoptistes salariés	Orthoptistes libérales	Infirmiers salariés	autres AMO	Opticien	Total aides de cabinet
1 oph	1 702	601	284	204	275	133	1498
2 oph	777	389	198	100	139	52	877
3 oph	440	235	65	39	42	22	403
4 oph	420	236	86	61	54	20	456
5 - 6 oph	477	339	68	66	73	20	567
7 oph et +	505	367	38	131	83	19	638
TOTAL 2021	4 321	2166	740	600	665	267	4439
		Nb orthos	2906		Nb AMO	1 533	

* Hors remplaçants et retraités actifs sans exercice fixe (base SNOF)
Application du ratio défini à l'annexe 2

Le nombre d'aides dépasse légèrement le nombre d'ophtalmologistes
Les aides non-orthoptistes représentent déjà plus d'1/3 du total.

Annexe 6 : confrontation des chiffres d'orthoptistes de notre enquête avec certaines données officielles

Chiffres officiels démographie des orthoptistes

(sources Drees, CNAM)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs totaux (Adeli)	3 311	3 480	3 655	3 826	4 016	4 185	4 409	4 643	4 876	5 185	5 506	5 863	6 210	6 560	6 910	7 260
Libéraux (SNIR)	1 908	1 975	2 071	2 144	2 202	2 270	2 321	2 381	2 526	2 645	2 747	2 880	3 100	3 250	3 400	3 500
Salariés non Hosp.	1 076	1 151	1 205	1 273	1 349	1 436	1 531	1 659	1 692	1 843	2 036	2 227	2 300	2 450	2 600	2 800
Total salariés exclusifs	1 403	1 505	1 584	1 682	1 814	1 915	2 088	2 262	2 350	2 540	2 759	2 983	3 110	3 310	3 510	3 760
Salariés Hospitaliers (Adeli)	327	354	379	409	465	479	557	603	658	697	723	756	810	860	910	960

Hypothèses

salariés hospitaliers : + 50/an

libéraux (SNIR) : +150 à partir de 2022

effectifs totaux : + 350 à partir de 2022 (15 % de pertes entre 1ère année et activité prof + 50 départs en retraite par an)

Projections

On note une très bonne cohérence entre les chiffres d'orthoptistes salariés hors hôpitaux (2036 en 2020; 2227 en 2021) et notre estimation à partir de notre enquête (1982 en 2020 et 2166 pour 2021)